

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

AMENDEMENT

N° II-AC350

présenté par

M. Maillot, M. Chassaigne, M. Peu et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	3 000 000	0
Recherche spatiale	0	3 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement, commun à plusieurs groupes et adopté en commission du développement durable, renforce le budget de l'Institut polaire français afin d'exercer ses missions en 2023

L'Institut Paul-Émile Victor (IPEV) est l'agence nationale de moyens et de compétences au service de la recherche française dans les régions polaires. L'IPEV s'appuie sur 6 stations de recherche permettant d'offrir les conditions de travail indispensables aux équipes de recherche ainsi que du navire-ravitailleur brise-glacé « L'Astrolabe » propriété des Terres australes et antarctiques françaises et armé par la Marine nationale.

L'IPEV doit faire face à la hausse des coûts de l'énergie et présente un déficit de 3,7 millions d'euros cette année. Dans une tribune dans le journal « le Monde » en date du 10 octobre 2022, un collectif de scientifiques alertait sur la détérioration de l'IPEV. « Au cours des dernières années, les investissements polaires de la France sont restés faibles en comparaison des autres nations. Cela a entraîné une détérioration critique des stations de recherche à cause de l'absence d'investissements de rénovation depuis leur construction. Ces stations ne respectent désormais ni les normes de sécurité ni les normes environnementales imposées par le traité sur l'Antarctique. »

Ainsi, entendant l'alerte des scientifiques et afin de permettre à l'Institut d'assurer ses missions d'intérêt général, nous proposons avec d'autres une augmentation de 3 millions d'euros de ses crédits.

Afin de se conformer à la LOLF et aux règles de recevabilité des amendements, l'amendement est ainsi rédigé :

L'action n° 18 Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement du programme 172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires est abondée de 3 millions d'euros.

Ces crédits sont retirés de l'action 6 Moyens généraux et appui à la recherche du programme 193 Recherche spatiale